

Trajectoire du pouvoir en pays somali

In: Cahiers d'études africaines. Vol. 37 N°146. 1997. pp. 403-428.

Résumé

Résumé

Cet article aborde, dans une perspective anthropologique et historique, la question des faits de pouvoir dans l'espace culturel somali. Il propose un réexamen du système politique somali, en montrant les réductions opérées par le modèle segmentaire auquel on le limite. L'auteur propose en contrepoint une analyse des phénomènes de centralisation du pouvoir à l'époque précoloniale et une interprétation des processus qui participent à la formation de positions de pouvoir au sein des lignages. Dans la dernière partie, cet article traite des recompositions du champ politique local conjointement à la formation et au déclin de l'Etat moderne.

Abstract

Abstract

The Trajectory of Power among the Somali. — The question of feats of power in the Somali cultural zone is raised from a historical and anthropological perspective. The Somali political System is reviewed so as to show the réductions made by applying the usual segmentary model. To counterbalance this, attention is turned toward both phenomena related to the centralization of power in precolonial times and the processes for forming positions of power within lineages. Realignments in local politics are then examined along with the modern state's formation and décline.

Citer ce document / Cite this document :

Djama Marcel. Trajectoire du pouvoir en pays somali. In: Cahiers d'études africaines. Vol. 37 N°146. 1997. pp. 403-428.

doi : 10.3406/cea.1997.3520

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cea_0008-0055_1997_num_37_146_3520

Marcel Djama

Trajectoire du pouvoir en pays somali

En dépit d'un intérêt traditionnellement marqué pour le politique, la question du pouvoir est pour ainsi dire absente des études somaliennes. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette lacune paradoxale. Elle renvoie en premier lieu à une situation empirique. Les sociétés somaliennes ne mettent pas le pouvoir en représentation. Si l'on exclut les innovations institutionnelles introduites par les États coloniaux et postcoloniaux, il n'existe pour ainsi dire pas de charges ou de fonctions établies au sein des sociétés locales pour formaliser des positions d'autorité. À l'inverse, les représentations locales projettent fortement une idéologie égalitaire.

Ces caractéristiques, déjà notées par les premiers observateurs du pays somali (Burton 1910), seront analysées à la fin des années 1950 par I. M. Lewis (1961) qui produira la première étude anthropologique du système politique des pasteurs nomades du Nord de la Somalie. Construite à partir des présupposés de l'école fonctionnaliste appliqués aux sociétés segmentaires, la monographie de Lewis introduit, dans un cadre analytique, cette base empirique qui évacue les traits formels du pouvoir et les jeux de positions statutaires. L'auteur s'attachera alors avec brio à reconstituer les mécanismes de régulation politique de ces sociétés. Mais parce que l'étude reste cantonnée au domaine des institutions, elle ne permet pas de rendre compte des dynamiques sociales internes qui, sous l'effet de facteurs externes (pénétration des trames marchandes, pouvoir d'État colonial et postcolonial...), contribuent à recomposer l'univers politique des populations locales.

D'une certaine manière, les travaux de Lewis ne signalent qu'un aspect particulier des pratiques politiques — celui lié à la régulation du procès de production pastorale dans un contexte de faible pression économique et politique sur les producteurs —, par contre, ils réifient les représentations politiques de ces mêmes populations.

Mais la permanence du modèle segmentaire dans le champ d'étude somali, dans un contexte d'effritement déjà ancien du fonctionnalisme, résulte aussi pour une bonne part de la situation singulière des recherches anthropologiques dans ce pays. Terrain relativement peu exploré par les anthropologues — alors même que ses positionnements géographique,

historique et sociologique au carrefour des mondes africains et arabes laissent entrevoir de fécondes comparaisons — la Somalie se trouva encore un peu plus isolée au lendemain du coup d'État de 1969, qui devait marquer l'avènement du régime autoritaire du général Siyaad Barre. Outre les difficultés inhérentes à la conduite de recherches dans un État quasi totalitaire, l'anthropologie — déjà affublée de son statut de discipline bourgeoise par les intelligentsias africaines marxistes — se trouvait de surcroît associée au promoteur du modèle segmentaire, véritable repoussoir des autorités dans un contexte où la seule référence à l'ordre clanique constituait une atteinte à l'unité nationale¹. Cette déconnexion par rapport au terrain va accentuer le biais institutionnaliste dans l'étude du politique en Somalie : l'État — que l'on oppose à une « société civile » définitivement structurée par le cadre segmentaire — ne sera abordé qu'à travers sa technostrucure, sa politique de construction nationale diversement évaluée ou sa politique étrangère (sa position stratégique dans le jeu des grandes puissances en mer Rouge)².

Toutefois, à la même époque, une poignée d'intellectuels somalis entreprend de battre en brèche le paradigme segmentaire, à l'instar des frères Samatar qui s'efforcent de promouvoir une « épistémologie alternative »³. Leurs travaux — d'inspiration marxiste — ont indéniablement contribué au renouvellement des études somaliennes en attirant l'attention sur les dynamiques de changement. Pourtant, en dépit de leur volonté affichée de rupture avec les thèses fonctionnalistes traditionnelles, ces différents auteurs ne remettent nullement en cause le modèle politique segmentaire ; ils se contentent de le reléguer dans le champ de la tradition et de la précolonisation.

Il n'est pas inutile de poser ces préalables relatifs à l'évolution des études somaliennes. En effet, ceux-ci nous permettent de mieux situer les positions et les cadres interprétatifs qui ont construit les différents points

1. Notons cependant que toutes les disciplines n'étaient pas logées à la même enseigne. La recherche historique en particulier bénéficiait d'une relative bienveillance de la part du pouvoir, dès lors qu'elle s'attachait à exhumer les fondements identitaires de la société somalie contemporaine. L'accent était alors mis sur l'étude des forces sociales qui participaient à la construction nationale — que ce soit à travers l'histoire ancienne et moderne des contacts et des dynamiques culturelles (HERSI 1977, CASSANELLI 1982), ou celle plus contemporaine des résistances anticoloniales (Said SAMATAR 1982, GESHEKTER 1985). Que ces travaux aient bénéficié d'un accueil bienveillant de la part du régime, voire pour certains d'entre eux d'un « sponsoring » actif, n'entame en rien leur qualité scientifique. Il est clair que ceux-ci ont fortement contribué à renouveler une historiographie jusque-là dominée par l'histoire des conquêtes et la célébration coloniale.
2. Voir par exemple l'ouvrage de LATHIN & SAMATAR (1987).
3. Voir le numéro spécial de la revue *Northeast African Studies*, vol. XI, n° 1 (1989), édité par Ahmed I. Samatar sous le titre « Paradigm-distancing and Somali Studies » ; et aussi sa contribution intitulée « Somali Studies : Towards an Alternative Epistemology ».

de vue dominants sur la déliquescence de l'État, la guerre civile et les situations de violence en Somalie. Loin de contribuer à de salutaires remises en question ou d'engager un nouveau questionnement des faits sociaux à la lumière des événements contemporains, force est de constater que la plupart des spécialistes du domaine somali se sont acharnés à insérer ces faits dans les cadres interprétatifs qu'ils avaient forgés en d'autres temps et d'autres contextes. Ainsi, gommant l'espace-temps (presque 35 ans !) qui sépare ses premiers travaux sur les institutions politiques pastorales de l'univers somali contemporain, I. M. Lewis persiste-t-il à aborder la guerre civile somalienne à travers l'opposition État/segmentarité⁴, tandis que ses contradicteurs imputent tout aussi mécaniquement les causes de la « désintégration sociale » à la lutte hégémonique que se livrent des groupes dominants pour le contrôle de l'appareil d'État⁵.

En rupture avec les approches institutionnalistes qui dominent l'étude du politique en pays somali, je voudrais dans cet article proposer d'autres perspectives, privilégiant l'historicité du pouvoir dans l'aire somalie et les ruptures introduites par l'État moderne en terme d'expérience du pouvoir. Je consacrerai la première partie de ce texte à un réexamen du modèle segmentaire afin de repérer les processus historiques qui contribuent à la formation de positions de pouvoir au sein des groupes de parenté dans l'espace pastoral précolonial. Dans une deuxième partie, j'examinerai les recompositions du champ politique local en pays nord-somali, conjointement à la formation et au déclin de l'État.

Un système politique et son écologie

Loin de m'engager dans une restitution détaillée du modèle lignager segmentaire élaboré par Lewis, je me limiterai à présenter les grands traits de ce modèle et à montrer comment il évacue des aspects importants de l'univers politique somali.

Trois caractères dominants contribuent à l'insertion du système politique nord-somali dans la typologie des sociétés segmentaires : l'absence de formes d'autorité instituée ou centrale, donc un caractère d'acéphalie ; l'existence d'une organisation sociale fondée sur l'unifiliation (patrilineaire) ; enfin le fait que le système d'unifiliation isole en son sein des groupes discrets (« corporate groups ») politiquement significatifs. Mais le système somali présente aussi quelques particularités. En premier lieu, les

4. Cf. LEWIS (1994 : 233) : « At a more abstract level, the collapse of the colonially created state represents technically a triumph for the segmentary lineage system and the political power of kinship. »

5. Cf. Abdi I. SAMATAR (1989 : 153) : « [T]he social history of northern Somalia demonstrates [...] that social desintegration is not a consequence of cultural and ethnic fragmentation, but is induced by the compulsive and corrosive intraclass struggle over private accumulation in the public realm. »

unités socio-politiques qui se constituent dans le cadre de la parenté généalogique ne sont pas des formations stables : elles peuvent se former à des niveaux de segmentations généalogiques variables. De plus, elles ne font l'objet d'aucune désignation terminologique spécifique. Le terme *tol* (litt. « coudre ») désigne le principe de filiation patrilinéaire sans distinction de niveaux de segmentation entre le clan et l'individu.

Pourtant, en pratique les Somalis distinguent des formations sociales associées à un ancêtre situé à une position intermédiaire entre le niveau macro-sociologique du clan et l'individu. Le mérite de Lewis est d'avoir su reconstruire les mécanismes qui sous-tendent la formation de ces niveaux intermédiaires en montrant que les groupes isolés n'existaient que dans leur rapport à d'autres unités socio-politiques équivalentes. Au sein du système de filiation patrilinéaire, deux critères contribuent à la formation de « corporate groups ». Le premier d'entre eux — que Lewis définit comme le « size factor » — s'appuie sur les représentations somalies selon lesquelles l'équivalence statutaire des lignages ne renvoie pas à un même positionnement généalogique mais à leur taille, c'est-à-dire au nombre de segments qu'ils produisent. Cet aspect déborde la simple mécanique structurelle de formation des groupes sociaux, puisqu'elle fonde en pratique une logique égalitaire : les unités sociales ne sont pas posées dans un ordre généalogique préétabli et donné pour immuable, généralement inducteur de formules hiérarchiques. Au sein des segments ainsi délimités, un second principe intervient pour renforcer, sur des bases contractuelles, la cohésion des groupes discrets : il s'agit d'accords coutumiers (en somali *xeer*) ou de contrats — pour reprendre le terme utilisé par Lewis — conclus ponctuellement dans le cadre d'opérations militaires ou à travers les solidarités constituées pour le paiement des compensations en cas d'homicide (*mag*)⁶.

Ces deux processus de la cohésion lignagère (*tol*) renforcée par des contrats ponctuels (*xeer*) contribuent à la formation des « corporate groups », ceux-ci n'étant jamais définitivement figés mais, à l'inverse, toujours fluides. Lewis extrait ainsi du cadre généalogique trois niveaux de solidarité qu'il conceptualise à l'aide de catégories analytiques — le clan et les lignages (« primary lineage ») — ou descriptives — les groupes de paiement/perception du prix du sang (« *dia*-paying groups »). Les rapports de forces entre groupes vont alors s'agencer de façon à confronter des unités socio-politiques, dont le statut est supposé équivalent (c'est-à-dire des unités de même poids démographique) et, selon une ligne d'opposition complémentaire : les membres d'un groupe de parenté peuvent s'opposer dans un conflit mais s'uniront contre un autre groupe plus

6. Lewis utilise souvent le terme arabe *diya*. Il désigne d'ailleurs les groupes qui se constituent pour le paiement/perception du prix du sang — engageant ainsi leur responsabilité collective dans le règlement des conflits — du terme de « *dia*-paying groups ».

éloigné généalogiquement. C'est donc un modèle classique d'équilibre politique que Lewis construit. La deuxième particularité du modèle segmentaire somali est que les « corporate groups » ainsi constitués n'ont à proprement parler aucune base territoriale.

Nous savons que le modèle lignager segmentaire classique, élaboré par Evans-Pritchard pour les Nuer (puis réaffirmé dans l'introduction d'*African Political Systems* qu'il rédigea avec Meyer Fortes), met en exergue ce critère fondamental : à savoir que les unités socio-politiques constituées dans le cadre de la structure segmentaire ont une inscription territoriale qui contribue au renforcement de la cohésion des groupes. Cette distorsion, par rapport au cadre fonctionnaliste classique — largement assumé par Lewis de par son souci de coller à la réalité empirique⁷ —, le conduit à préférer l'application de la notion de clan à celle de tribu (« tribe ») pour qualifier les unités socio-politiques les plus larges⁸.

Des précisions s'imposent ici. En effet, l'auteur de *Pastoral Democracy* note bien l'existence d'une certaine cohérence dans la distribution territoriale des clans de pasteurs nord-somalis, mais celle-ci ne contribue pas à l'identification des groupes sociaux, ni à la formation du lien politique. Il en est de même des unités socio-politiques situées en deçà du clan — lignages et « *dia-paying groups* » — dont la base résidentielle est encore plus ténue. Dès lors, le contrat (*xeer*) vient combler cette lacune en apparaissant dans le système somali comme le principe secondaire qui vient renforcer la cohésion des groupes de parenté, au même titre que la résidence dans d'autres sociétés segmentaires⁹.

En fait, l'absence de base résidentielle dans la formation du lien politique découlerait de la forme locale du pastoralisme et plus largement des conditions écologiques propres au pays nord-somali. Ces conditions imposent des formes de transhumance irrégulières liées à l'imprévisibilité du régime des pluies. Le même phénomène prévient toute forme

7. L'auteur précise clairement que son étude vise avant tout à cerner le fonctionnement du système politique somali et non pas à valider un cadre théorique, même si celui-ci est tout aussi clairement posé (cf. LEWIS 1961 : 296) : « This analysis of the structure of northern Somali politics has been written primarily as a contribution to Somali studies. But certain features of the Somali system differ so markedly from the general characteristics of segmentary lineage political systems that they merit further discussion. »

8. « Since the term "tribe" is generally taken to connote a stable political and jural group whose members are united in respect of common attachment to territory as such, it is inappropriate to speak of Somali "tribes" » (LEWIS 1961 : 2). En fait, Lewis se réfère ici à l'usage fonctionnaliste de la notion de tribu. Il est à noter cependant que les Somalis utilisent fréquemment le terme arabe *qabila*, associé à la tribu arabe (cf. BONTE, CONTE & OULD CHEIKH 1990), comme synonyme de *tol*.

9. Cf. LEWIS (1961 : 300) : « Compared to other segmentary lineage societies where ties to locality supply one of the main strands in the web of government, it seems that in the Somali system where local contiguity is weak, contract replaces it as a political principle of fundamental importance. »

d'appropriation — individuelle ou collective — des ressources pastorales, notamment des pâturages. Lewis signale ainsi une corrélation forte entre le modèle d'institution politique et la formule techno-économique du pastoralisme nomade nord-somali, lui-même déterminé par les facteurs écologiques. Il fait en quelque sorte œuvre de pionnier en ce domaine. En effet, quelques années plus tard, des arguments similaires seront repris pour désigner les fondements infrastructurels de l'égalitarisme des pasteurs est-africains¹⁰. Or, c'est précisément cette perspective fonctionnaliste, assignant les traits du système politique non pas à des dispositions culturelles immanentes mais à des logiques structurelles, qui explique la permanence du modèle jusque chez les plus farouches détracteurs de Lewis. Le problème central de cette approche est qu'elle ne reconnaît aucune historicité aux formations politiques somaliennes. Dès lors que les institutions sont données avec l'environnement, le changement social n'est imputable qu'aux seuls facteurs externes.

L'historicité du pouvoir

C'est sur la base de ces déterminismes écologiques que s'est bâtie l'entreprise de dénégation des faits de centralisation politique survenus dans l'histoire somalienne. De tels processus relèvent ainsi de l'impensable pour l'historien somalien Ali Abdirahman Hersi¹¹, l'un des rares chercheurs à s'être livré à un dépouillement exhaustif des sources arabes médiévales relatives à la Corne de l'Afrique. Ces sources attestent pourtant l'existence précoce (dès le x^e siècle) des cités-États côtières telles que Seylac et Mogadiscio, respectivement sur les rives septentrionale et méridionale de l'actuelle République de Somalie. Elles témoignent tout autant de l'émergence entre le x^e et le xiv^e siècle, d'un chapelet de petits « royaumes » incorporés à l'imposant sultanat d'Ifat, dont l'hégémonie s'étendait des rives de la mer Rouge — depuis Seylac — jusqu'aux marches de l'Abyssinie¹².

10. Voir par exemple G. DAHL (1982). En fait, dans un article paru en 1967, l'anthropologue P. Salzman, en s'appuyant notamment sur la littérature disponible (dont les travaux de Lewis sur les Somalis), développera cette thèse de la corrélation forte entre les modes d'organisation politique des sociétés pastorales et les caractères du nomadisme.

11. Cf. HERSI (1977 : 177-178), lorsqu'il écrit : « To the Somali pastoralist, forever on the move [...], a state of chiefdom with central political authority meant nothing, as indeed it does not even to this day. The idea itself was an unthinkable anathema. » Et plus loin : « Besides the nomadic mode of existence there was one other factor which militated against the formation of state structures in Somaliland : the poverty of the Somali environment. »

12. Le terme de « royaume » est employé par un chroniqueur arabe du xv^e siècle ayant visité le « Pays de Zaila » (HERSI 1977 : 200).

Mais pour l'historien, ces phénomènes restent extérieurs au monde somali. Étant intimement associés au développement du commerce international en mer Rouge et à l'expansion de l'Islam dans la Corne de l'Afrique, ils témoignent — comme l'affirme le titre de sa thèse — du « facteur arabe dans l'histoire somalie ». Prisonnier d'une approche des formations sociales somalies appréhendées comme des monades organisées autour des seules activités pastorales, l'auteur ne semble pas envisager qu'elles soient à leur tour affectées par les dynamiques externes que constituent le commerce et l'Islam.

De la centralisation du pouvoir en pays somali

Une première rupture par rapport à ces approches substantivistes est introduite par l'historien américain Lee Cassanelli (1982) dans les travaux qu'il consacre à l'histoire des formations politiques précoloniales, que furent les sultanats ajuraan et geledi qui, entre les XVI^e et XIX^e siècles, se sont succédé dans l'hinterland de l'actuelle Somalie méridionale. Adoptant un cadre d'analyse régionale et recoupant les sources de traditions orales avec la documentation écrite disponible (notamment les rapports de navigateurs portugais), il analyse ces processus de centralisation comme résultant de la conjonction de facteurs externes (l'Islam, le commerce à longue distance) et internes (les formes locales du mysticisme religieux islamique, la mobilisation du potentiel militaire des clans pastoraux...).

À l'origine de la formation de l'État ajuraan au XVI^e siècle, des imams somalis, auxquels l'on prête des pouvoirs mystiques, issus du clan Gareen de la confédération Hawiye, parviennent à mobiliser les clans de pasteurs hawiye et, avec leur concours, à prendre le contrôle de ressources pastorales (notamment des points d'eau stratégiques) et agricoles de la région. Après avoir soumis les communautés agricoles établies sur les rives des fleuves Jubba et Shabeelle, ils étendront leur contrôle aux voies de communication commerciale qui débouchaient sur la cité côtière de Mogadiscio. Les alliances matrimoniales contractées entre les dynasties gareen qui se succèdent à la tête du sultanat et les principales familles marchandes de Mogadiscio scellent la communauté d'intérêts qui se noue entre les principaux groupes dominants de la région autour de l'enjeu commercial. Le développement d'un personnel administratif, représenté par des clercs religieux probablement d'origine arabe, signale le sultanat ajuraan comme le mouvement de centralisation étatique le plus abouti de l'univers pré-colonial somali.

Près d'un siècle après l'érosion de la domination ajuraan, une nouvelle formation politique, le sultanat geledi, se constitue dans la région du Benaadir située dans l'arrière-pays de Mogadiscio. Formé à la fin du XVIII^e siècle, le sultanat geledi apparaissait encore comme une puissance régionale, quoique déclinante, lors de l'établissement des premiers comptoirs

italiens à la fin du XIX^e siècle. Les bases de la constitution du pouvoir sont sensiblement les mêmes que dans l'exemple du sultanat ajuraan : des imams somalis issus du lignage Gobroon, dont les membres sont réputés pour leur maîtrise des arts mystiques et magiques, s'associent aux pasteurs de la confédération Rahanweyn et prennent le contrôle des ressources agricoles et pastorales, ainsi que des voies de communication commerciale régionales. Dans les années 1840, les mêmes imams parviennent à investir le quartier Shangaani de Mogadiscio (l'une des deux moitiés qui constituent la cité) en bénéficiant de la bienveillante neutralité du Sultan de Zanzibar sous la tutelle duquel la cité est placée. Les conditions économiques régionales (en particulier l'ouverture de marchés extérieurs et la médiation des marchands de Zanzibar) vont favoriser le développement d'une économie de plantation dans le Benaadir des années 1840 à 1870, avec comme corollaire une intensification de l'esclavage dans cette région.

Si les analyses de Cassanelli éclairent d'un jour nouveau l'histoire politique somalie, les trajectoires qu'il retrace ne manquent pas d'apparaître comme relativement banales en d'autres contextes africains. Comment faut-il alors interpréter le faible écho de ses travaux dans le champ des études somalies ?

Sans doute convient-il de le mettre en relation avec la place spécifique qu'occupent ces régions du sud, lesquelles forment le cadre des études de Cassanelli (en particulier le Benaadir et les régions interfluviales), dans l'imaginaire politique somali. Situé en bordure des terroirs agraires de la « Mésopotamie » somalienne, mais aussi aux frontières des mondes bantous, subissant le rayonnement de l'antique cité cosmopolite de Mogadiscio, le pays sud-somali est avant tout perçu comme une zone de contacts au peuplement hétérogène. Et ce sont ces représentations qu'un auteur comme Lewis entérine lorsqu'il s'attache à rendre compte des particularités de l'organisation socio-politique des populations agro-pastorales du Sud (Lewis 1969). Selon lui, deux facteurs ont contribué à recomposer un système politique dont la structure segmentaire des pasteurs nord-somalis demeure l'archétype : l'établissement de pasteurs nomades dans les zones fertiles situées entre les fleuves Jubba et Shabelle suite aux migrations précoloniales, et leur progressive adoption de l'agriculture : l'influence des communautés bantoues présentes dans la région ou introduites lors de la traite esclavagiste au XIX^e siècle. L'adoption de l'agriculture et l'hétérogénéité du peuplement sont les deux facteurs explicatifs des variations des systèmes segmentaires observés dans le Sud de la Somalie par rapport au modèle élaboré dans le Nord : ces deux facteurs induisent davantage de cohésion, introduisent de nouvelles procédures de contrôle social et une formalisation plus grande des systèmes d'autorité.

La trame « environnementaliste », associée cette fois à une conception assez mécanique des phénomènes de diffusion culturelle entre populations de diverses origines, va de la sorte entériner un partage du pays somali entre le modèle segmentaire des pasteurs du Nord (conçu comme un idéal-

type) et les formules recomposées des agro-pasteurs du Sud¹³. On peut supposer que la prégnance d'un tel clivage a contribué à atténuer les innovations méthodologiques introduites par les travaux de Cassanelli.

Examinons maintenant un autre processus de centralisation politique survenu en pays majeerteen (nord-est de l'actuelle Somalie), c'est-à-dire parmi des groupes sociaux et dans un ensemble régional généralement associé au contexte nord-somali. Le sultanat majeerteen, dont la première édification remonte au XVI^e siècle (Hersi 1977 : 212), va, après des fortunes diverses, connaître un nouvel essor au début des années 1800, sous la direction des aînés de la fraction Ismaan Maxamuud du clan. Le renforcement du pouvoir de ces derniers s'est initialement bâti autour du monopole qu'ils exerçaient sur une ressource inattendue — le pillage des épaves de navires qui, surpris par les terribles courants du cap Gardafui, avaient le malheur de venir s'échouer sur les côtes somalies (Durrill 1986). Ces pillages ne sont cependant qu'une péripétie du commerce maritime se développant en mer Rouge et auquel les premiers sultans prennent une part active. L'un d'entre eux, Maxamuud I, qui règne entre 1809 et 1818, prend le contrôle des principaux ports de la côte majeerteen. Son fils aîné, qui lui succède en 1818, intensifie les activités commerciales, développe la production et le négoce des gommés aromatiques et de l'encens, et fait bâtir des fortifications pour protéger les bases côtières capturées par son père.

L'installation des Britanniques à Aden en 1839 marque un tournant pour le développement des économies pastorales de la Corne de l'Afrique. Un accord est passé entre les Britanniques et le Sultan : contre une redevance annuelle de 360 dollars de Marie-Thérèse, celui-ci s'engage à protéger les marins de sa Majesté naufragés sur les terribles côtes majeerteen. L'accord stipule également la promesse d'achat de bétail : en 1844, pas moins de 15 000 têtes de bétail seront exportées vers la base britannique depuis les côtes majeerteen. En l'espace de quelques décennies, les sultans majeerteen vont ainsi consolider leur pouvoir à travers le contrôle qu'ils exercent sur les réseaux commerciaux ; ce qui leur permet par ailleurs d'imposer des relations tributaires aux pasteurs du clan¹⁴.

L'exemple du sultanat majeerteen est important dans la mesure où il témoigne des possibilités de centralisation du pouvoir dans l'espace pastoral nord-somali. Mais, dans la démonstration de Durrill, cette évolution procède de l'essor du capitalisme européen et du colonialisme, illustrés

13. C'est bien sous la forme du modèle segmentaire nord-somali recomposé que l'auteur (LEWIS 1994 : 148) aborde les structures sociales méridionales : « So that in examining southern Somali structures we are also tracing, to an extent that would be difficult to measure exactly, the modification of the pastoral nomadic way of life in new ecological circumstances. »

14. DURRILL (1986 : 300) affirme ainsi que chaque unité constituée pour le paiement des compensations en cas d'homicide (« *dia-paying group* ») devait verser une redevance annuelle en bétail au sultan.

par l'intervention britannique en mer Rouge. La concentration du pouvoir et des richesses au profit d'un groupe d'ainés du clan Majeerteen, et le développement des inégalités puis la paupérisation des pasteurs qui en découlent, selon une dynamique éprouvée, est un processus inscrit dans un autre partage, temporel celui-là, opposant un univers précolonial égalitaire à une modernité associée à la formation de l'État et des classes sociales.

Césure géographique entre modèle pastoral au nord et agricole au sud ; césure temporelle entre périodes pré- et postcoloniale..., l'historicité du pouvoir en pays somali est chose impensable dès lors que le dogme environnementaliste est épaulé par une conception linéaire de l'histoire qui inscrit la centralisation politique et le passage à l'État comme des processus irréversibles. Or n'est-ce pas précisément autre chose que signale l'histoire politique somalie, jusque dans ses dramatiques prolongements contemporains, à savoir que l'État a été pour ces sociétés une référence historique constante, sans constituer pour autant une réalité pérenne ?

Des « modèles polarisés » : le système régional nord-somali au XIX^e siècle

Cette hypothèse s'impose avec force lorsqu'on s'attache à l'analyse de la principale source historique relative au pays nord-somali, à savoir le récit du voyage effectué par Burton à Harär en 1854. Ce premier témoignage européen sur l'hinterland nous fait découvrir l'interdépendance des composantes sociales et politiques d'un espace, que nous définirons comme un vaste système (en raison même de cette interdépendance) régional, dont l'étendue court des rives de la mer Rouge jusqu'à cette fameuse cité islamique établie à l'orée des plateaux d'Abyssinie. La région ainsi délimitée intègre les zones de production agricole du plateau de Harär où dominent les populations oromos ; les vastes parcours sur lesquels nomadisent les Somalis et qui s'étendent des plaines sèches de l'intérieur (Ogaaden, Hawd) aux régions côtières ; des espaces citadins cosmopolites (essentiellement Harär dans l'intérieur, Seylac et Berbera sur la côte) abritant les marchés régionaux ; enfin des pistes caravanières qui assurent la circulation des marchandises et forment comme un lien matérialisé entre ces différents espaces.

Burton découvre ainsi des « chaînes de sociétés » qui communiquent et échangent entre elles, de même qu'il nous permet de mesurer combien les formations sociales somalies (pour ne considérer que la composante du système régional dont on s'attache à reconstituer le cheminement historique) sont insérées dans des ensembles territoriaux polarisés, au sens défini par Amselle (1990 : 107). En effet, l'État dans ces diverses formes (cités-États, sultanats arabes d'Oman ou de Zanzibar, tutelle ottomane, royaumes d'Abyssinie...) est une référence qui s'impose de tous temps

aux pasteurs nomades somalis, même lorsqu'ils n'en subissent pas le joug. La distribution spatiale du pouvoir dans le système régional considéré n'échappe d'ailleurs pas à l'explorateur¹⁵, même si — en orientaliste de son temps — il force les oppositions entre l'univers des bédouins « féroce-ment républicains » et celui des cités gouvernées par des despotes plus ou moins éclairés, dont l'administration reproduit à leur échelle « des mécanismes de gouvernement [observés] à Delhi, Téhéran et Constantinople » (Burton 1910 : 96).

D'autre part, sous le regard de l'explorateur, les économies pastorales de l'intérieur révèlent des formes de diversification jusque-là insoupçonnées, si l'on se réfère aux travaux anthropologiques ou historiques contemporains. Pour partie, un malentendu s'est imposé en raison de la faiblesse du volume des productions pastorales dans le commerce international précolonial, alors qu'à l'inverse, des marchandises telles que les esclaves, les gommes aromatiques et les sous-produits de la faune sauvage (ivoire, plumes d'autruche, cornes de rhinocéros...) apparaissent de façon récurrente dans le répertoire des négociants étrangers (Hersi 1977). Or, ces produits, à l'exception notable des esclaves¹⁶, sont collectés par les pasteurs nomades somalis qui chassent régulièrement l'éléphant pour son ivoire, récoltent les gommes aromatiques et le miel lorsqu'ils n'obtiennent pas ces produits dans le cadre des circuits d'échange intérieur. En effet, en raison de leur mobilité, ces mêmes pasteurs sont aussi des vecteurs de diffusion des marchandises importées, échangeant des étoffes indiennes obtenues lors de leurs transactions sur les marchés citadins contre des grains ou d'autres denrées stratégiques auprès des agriculteurs des plateaux.

Le commerce caravanier : protecteurs, courtiers et « big men »

Ce rôle d'intermédiaire entre commerce côtier et échanges intérieurs assumé par les bédouins somalis se trouve par ailleurs institutionnalisé à travers les charges très anciennement établies de courtage et de protection

15. BURTON reconnaît ainsi implicitement la capacité des acteurs somalis à s'inscrire dans des modes de gouvernement « opposés » lorsqu'il écrit (1910 : 127) : « [T]he Bedouins have lost none of the characteristics recorded in the Periplus : they are still "uncivilised and under no restraint". Every free-born man holds himself equal to his ruler, and allows no royalties or prerogatives to abridge his birthright of liberty. Yet I have observed that with all their passion for independance, the Somal, when subject to strict rule as at Zayla and Harrar, are both apt to discipline and subservient to command. »

16. La traite esclavagiste alimentée dans la région par les caravanes de Harär est étroitement contrôlée par des filières politico-marchandes, animées dans la région par l'émir de Harär, les sultans Afars et les autorités de Seylac. Les pasteurs nomades semblent s'inscrire dans ces filières de façon marginale, plutôt comme caravaniers que comme chasseurs de captifs. Pour plus de détail, cf. DJAMA (1995 : chap. 4).

caravanière assurées par le personnage du *abbaan*. Burton (1910 : 74-75) définit l'*abbaan* comme « un courtier, un homme d'escorte, un agent commercial, un interprète ». L'*abbaan* chargé de garantir la protection des caravanes est avant tout un aîné (*oday*), au double sens somali du terme. C'est d'abord un chef de famille (*odayga reerka*)¹⁷, répondant aux critères qui, dans la sphère pastorale, autorisent les individus à participer pleinement aux affaires publiques de leur groupe d'appartenance : disposer d'un ménage (*xaas*) et d'un troupeau (*xoola*). Il est également un notable, c'est-à-dire un individu qui au sein de son groupe s'est distingué par sa richesse en bétail et ses talents guerriers ou oratoires¹⁸.

L'*abbaan* est donc un aîné qui a converti le prestige acquis dans la sphère de la production pastorale en un rôle de courtier et de protecteur hautement stratégique dans celle de la circulation marchande. Ce faisant, il renforce une position statutaire que les seules activités pastorales ne sauraient pérenniser¹⁹. D'autre part, sa fonction de protection, liée à l'influence qu'il exerce sur son groupe d'appartenance et sa capacité à le mobiliser, n'est effective que s'il redistribue en partie les biens acquis dans l'exercice de sa charge²⁰ : pour être efficace, il doit nécessairement « clientéliser » les membres de son groupe d'appartenance.

Ainsi défini, le personnage de l'*abbaan* peut assez bien correspondre au « big man » océanien, selon le paradigme établi par Godelier (1982 : 254) d'après Sahlins (1961). Un autre élément nous incite cependant à pousser la comparaison au-delà de la simple analogie formelle. En effet, il convient de noter que l'influence du protecteur ne s'exerce que sur les tronçons de pistes caravanières contrôlés par les membres de son lignage. En lui-même ce fait nous incite à reconsidérer les formes de territorialité en pays nord-somali que l'on a trop souvent associées aux seuls mouvements pastoraux. Or, pour l'essentiel, les aires d'influence des divers

17. Le résident politique britannique (cité in ABIR 1965 : 3), en poste à Moka en 1825, ne s'y trompe pas lorsque, rendant compte du système, il dépeint l'*abbaan* comme « un chef de famille » : « The Abban who is generally the head of the family and at once performs the duties of protector and broker to the foreign merchants. »
18. Cf. BURTON (1910 : 127) : « Every kraal has its Oddai [...], [who] is always superior to his fellow in wealth of cattle, sometimes in talent and eloquence... ». Sur les significations multiples de l'aïnesse (recoupant souvent des distinctions d'ordre générationnel et statutaire) et leur implication dans la constitution des arènes politiques africaines, on se reportera notamment aux analyses d'OLIVIER DE SARDAN (1994).
19. Les conditions d'exercice du pastoralisme en pays nord-somali semblent prévenir toute accumulation durable fondée sur la capitalisation des troupeaux. En effet, les contraintes climatiques de par leur caractère aléatoire peuvent à tout moment redéfinir les stratifications naissantes entre unités pastorales.
20. Cf. BURTON (1910), REVOIL (1888). Les *abbaan* perçoivent des droits sous forme de pourcentage sur la valeur des marchandises convoyées, et des présents en nature (tabac, étoffes...) dont ils redistribuent une partie à leurs parents. En ville, ils sont logés et nourris par leur employeur.

groupes sociaux du système régional, telles que décrites par Burton en 1854, sont sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui. La colonisation a certes contribué à figer les positions, toutefois la prise de contrôle de la région par les Britanniques n'est effective qu'à partir des années 1920. Ces informations suggèrent donc que les formes de territorialité clanique en pays nord-somali se sont structurées pour une large part autour des pistes caravanières, dont le tracé a très peu évolué au cours des siècles. C'est en nouant des rapports d'intérêt (souvent sanctionné par des alliances matrimoniales) avec d'autres *abbaan* exerçant leur influence sur un territoire voisin que les aînés protecteurs de caravane marchande parviennent à organiser les transferts de protection le long des pistes caravanières²¹. Ainsi, les *abbaan* mobilisent cette autre compétence propre aux « big men » : la capacité à organiser (en l'occurrence autour du fait commercial) des réseaux sociaux supra-locaux et supra-claniques.

De l'analyse de cette source historique unique que constitue le récit de Burton, il en ressort une image plus dynamique des formations sociales somalies que ne l'ont suggérée les auteurs contemporains. Le déni d'historicité dont témoigne les travaux anthropologiques et historiques fonctionnalistes procèdent d'une focalisation excessive sur la sphère de la production pastorale, et d'une occultation complète de celle de la circulation commerciale. Or, nous le voyons bien, le commerce à longue distance n'est pas sans influence sur les formations politiques de l'hinterland somali. De même note-t-on la présence de personnages aptes à tirer parti des possibilités qu'offre celui-ci. En résumé, nous avons là deux termes dont la conjonction a, sous d'autres cieux africains, contribué au « surgissement » de l'État (Terray 1986, 1995). Dans le pays nord-somali au XIX^e siècle, rien ne semble interdire le développement de processus similaires, mais rien ne le rend inévitable par ailleurs. Le commerce international ouvre des espaces à l'exercice de formes nouvelles de pouvoir.

On peut voir, sans doute à juste titre, dans la formation du sultanat majeerteen, comme dans les dynamiques décrites par Burton, les premières conséquences du commerce européen en plein essor et les prémices de la colonisation²². Mais pourquoi présumer qu'avant ces événements les mêmes sociétés soient demeurées imperméables aux grands bouleversements religieux, politiques et économiques internationaux dont l'impact régional, dès l'époque médiévale, est attesté par les historiens²³ ?

21. BURTON (1910 : 153-188) en fait l'expérience puisqu'entre Seylac et Harâr il passe successivement sous la protection de trois *abbaan*.

22. Plus de vingt ans après son périple, l'explorateur français Georges REVOIL (1888) signalait que les charges de *abbaan* se transmettaient héréditairement sur les côtes, témoignant ainsi d'une pérennisation du statut d'individus placés en position de contrôle stratégique des ressources extérieures.

23. Je pense notamment à HERSI (1977), mais plus particulièrement à l'ouvrage remarquable de J. ABU-LUGHOD (1989).

Formation de l'État moderne et recomposition du champ politique local

La définition des sociétés somaliennes précoloniales (y compris des communautés à dominante pastorale) comme des sociétés lignagères « pures » n'ayant aucune référence, même lointaine, à l'État me paraît comme relevant d'un parti-pris académique sans véritable fondement. D'une part, ces sociétés étaient en relation permanente avec les cités-États établies dans leur voisinage immédiat ; d'autre part, des pouvoirs centralisés ont incontestablement surgi au sein de ces formations sociales, et l'éventualité d'une dérive de ces pouvoirs vers une construction étatique n'est pas à exclure. Pour autant, s'il est réducteur d'opposer de manière radicale État et segmentarité, cela l'est tout autant d'appréhender les expériences politiques introduites par les États coloniaux et postcoloniaux comme de simples parenthèses historiques.

Mais avant d'aborder ce qui fait la modernité de l'État en Somalie (comme ailleurs sans doute), je voudrais rapidement revenir sur les profonds changements auxquels sont confrontées les sociétés pastorales du Nord de la Somalie sous l'impact de la colonisation et des développements commerciaux.

Les recompositions de l'espace pastoral

La permanence formelle du cadre segmentaire ne doit pas faire illusion : les sociétés pastorales du Nord-Ouest somalien vont connaître, dès la fin du XIX^e siècle, de profondes modifications, dont l'impact se traduit en particulier par de nouvelles définitions des rapports sociaux de parenté agnatique et interclaniques. Les facteurs du changement social renvoient bien évidemment à une série d'événements. Je n'en isolerai ici que deux, qui me paraissent déterminants tant du point de vue de leur impact sur le fonctionnement des systèmes pastoraux que sur la recomposition des pouvoirs locaux en milieu rural.

À la fin du XIX^e siècle, les pasteurs nomades du Nord de la Somalie sont confrontés à deux situations nouvelles : d'une part, l'expansion éthiopienne dans les plaines du Hawd et de l'Ogaaden après la capture de la cité de Harâr en 1887 ; d'autre part, le développement du commerce international de bétail. Le premier événement marque la fin du libre accès des pasteurs aux vastes pâturages qui accueillaient leurs troupeaux en saison fraîche. Ils devront désormais composer avec les nouvelles autorités. Outre le fait que ces restrictions auront des effets dramatiques sur les groupes domestiques²⁴, elles contribueront aussi à la multiplication des

24. L'insécurité que font planer les razzias éthiopiennes comme les restrictions d'accès aux pâturages, mais aussi les conflits interclaniques qu'elles exacerbent

conflits entre les clans et lignages de la région. De leur côté, les autorités régionales éthiopiennes n'hésiteront pas à exacerber ces conflits, notamment en distribuant des armes à feu dont les effets destructeurs alimenteront des haines durables.

Parallèlement, le développement du commerce pastoral amorcé avec l'établissement d'une garnison britannique à Aden en 1839 va prendre un nouvel essor au tournant du siècle. À partir des années 1920, les exportations de bétail sur pied transitant par le port de Berbera passent ainsi de quelques milliers d'animaux à la fin du XIX^e siècle à près d'une centaine de milliers en moyenne annuelle pour la période 1920-40. La progression des exportations de bétail va encore s'amplifier à partir des années 1950, avec l'ouverture du marché saoudien, dans un contexte de boum pétrolier (Swift 1979). Le développement des exportations de bétail sur pied²⁵ résulte pour une grande part des effets conjugués de la hausse de la demande sur les marchés de la région et d'une réorganisation des filières commerciales. La « pacification » coloniale de l'hinterland rural au début du siècle entraîne la disparition de l'ancien système de protection caravanière animé par les *abbaan*. Pour répondre à la demande croissante du marché d'Aden, une nouvelle organisation se met en place autour du couple *dilaal*-marchand. Le *dilaal*²⁶ est chargé de mobiliser le bétail sur les lieux même de la production pour le compte d'un marchand exportateur, le plus souvent établi sur la côte. Cette nouvelle chaîne (qui part du producteur au marchand en passant par le maillon intermédiaire du *dilaal*) fonctionne essentiellement dans le cadre de réseaux de parenté lignagère ou clanique. Ces développements sont en corrélation étroite avec cette autre dimension du changement social que représente l'apparition de localités dans l'intérieur. Il n'existait pas de villages à proprement parler dans l'hinterland nord-somali lors de la traversée de Burton. Ils feront leur apparition au début du XX^e siècle, dans le prolongement des postes administratifs établis par les colonisateurs, mais aussi à travers un foisonnement de comptoirs marchands hâtivement bâtis à proximité des points d'eau autour desquels se déroulent les transactions entre les *dilaalin* et les pasteurs.

L'apparition de ces lieux marchands signale les modifications introduites dans les rapports sociaux de production sous l'impact des nouvelles dynamiques commerciales. D'une part, elle matérialise la pénétration du

et les résistances sont à l'origine des grandes famines des années 1911-12 et 1928.

25. Il est à noter que pour l'essentiel ce développement des exportations s'opère sans intervention significative de l'administration coloniale pour améliorer la productivité des systèmes pastoraux, cf. Abdi I. SAMATAR (1989).

26. Le personnage du *dilaal* (pl. *dilaalin*, terme arabe signifiant courtier) n'est pas spécifique au pays somali. Il caractérise une fonction de courtage entre le monde rural et les marchés citadins, anciennement instituée dans le Moyen-Orient arabe et que l'on retrouve également en Afrique de l'Ouest.

marché dans la sphère pastorale et contribue à la structuration d'un nouveau champ de notabilité au sein des groupes de parenté²⁷. D'autre part, la présence de ces marchés locaux, perçus comme une inscription territorialisée des lignages auxquels appartiennent leurs animateurs, va constituer de nouveaux enjeux de compétition entre les groupes de la région. De manière générale, l'intensification des conflits pastoraux attestée par les autorités coloniales ne s'inscrit que très partiellement dans le cadre pastoral traditionnel : certes, pour les pasteurs nomades, la compétition pour l'accès aux pâturages est plus que jamais liée aux enjeux de reproduction de l'unité domestique et de l'activité pastorale. Toutefois, pour les différentes catégories d'acteurs impliquées dans le commerce, ces compétitions se doublent d'un enjeu économique lié à la reproduction du cheptel qu'ils destinent à l'exportation. De sorte qu'autour d'un même objectif, la préservation des troupeaux, se greffent des logiques économiques par ailleurs contradictoires.

Ainsi le développement du commerce pastoral au xx^e siècle ne nécessite plus la mobilisation de réseaux sociaux supra-claniques ou supra-locaux, comme cela était le cas dans les filières précoloniales animées par les *abbaan*. Il induit au contraire des dynamiques de repli lignager et des crispations identitaires exacerbées à la fois par le jeu politique des puissances coloniales, les restrictions d'accès aux ressources pastorales et les enjeux économiques auxquels de plus en plus de notables souscrivent. Sur ces bases s'instaurent, dès l'époque coloniale, les prémices d'une économie politique « tribaliste », dont les effets se font pleinement sentir aujourd'hui.

L'État colonial comme expérience

L'État moderne, que les populations nord-somalies découvrent avec la colonisation européenne constitue l'autre grand opérateur du changement politique et social. Mais qu'est-ce qui fait précisément la modernité de ce pouvoir d'État par rapport aux formes de souveraineté reconnues en période précoloniale ? Avant de proposer quelques éléments de réponse à cette question, il convient de broser rapidement les principaux épisodes du partage colonial du pays somali.

L'histoire de la colonisation du pays somali est marquée par la conjonction originale, à la fin du xix^e siècle, des impérialismes africains et européens. C'est ainsi qu'entre 1884 et 1905, l'aire de peuplement somali dans la Corne de l'Afrique se trouvera incorporée aux sphères d'influence et

27. Parmi les communautés de la frontière somalo-éthiopienne, dont j'ai retracé l'histoire (DJAMA 1995), dès les années 1930 les collectifs d'ainés qui assument la représentation des lignages à l'occasion des temps forts de la vie pastorale (mariage, règlement des conflits, paiement/perception des compensations en cas d'homicide...) sont impliqués, à des degrés divers, dans les filières commerciales.

de domination de quatre puissances : la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Éthiopie.

En installant une base à Aden en 1839, qui ne s'avérera véritablement stratégique que trente ans plus tard avec l'ouverture du canal de Suez, les Britanniques manifestent un premier intérêt pour les côtes nord-somaliennes, à partir desquelles s'organise l'approvisionnement de la garnison. Cependant, leur prise de contrôle du pays nord-somali relève davantage d'un concours de circonstances que d'une réelle volonté politique. Elle résulte tout d'abord de l'échec de la première expérience coloniale que connaissent les populations de cette partie de la Corne de l'Afrique : celle menée par l'Égypte du khédivé Ismaïl entre 1874 et 1884²⁸. En intervenant en 1882 dans une Égypte en proie aux révoltes soudanaises et à la banqueroute, les Britanniques héritent des côtes somaliennes sur lesquelles ils établissent une tutelle formalisée par la signature de traités de protection avec les représentants des clans somalis de la région en 1884²⁹. En fait, la colonisation effective du Somaliland par les Britanniques surviendra sous le double effet de l'expansionnisme abyssin dans les plaines du Hawd et de l'Ogaaden, et des résistances somaliennes que les impérialismes européens et éthiopiens vont provoquer. Les résistances anticoloniales se cristalliseront autour du mouvement supra-clanique et islamiste dirigé par le sayyid somali Maxamed Cabdalla Xasan. Les « derviches » comme se désignaient les partisans du Sayyid mèneront une guerre de vingt ans (1900-1920) contre les différentes puissances coloniales, notamment la Grande-Bretagne et l'Éthiopie, mais aussi l'Italie, dernière arrivée dans la course aux colonies et qui prend le contrôle du Sud de la Somalie à partir de 1905, puis du sultanat majeerten.

Quelles expériences politiques nouvelles ces entreprises de colonisation introduisent-elles ? S'inscrivent-elles dans une continuité historique par rapport aux lointaines tutelles exercées par l'Empire ottoman et ses relais régionaux ? Il me semble qu'avec la colonisation les sociétés « segmentaires » somaliennes ne découvrent pas l'État³⁰, mais plutôt l'État moderne,

28. Revendiquant une succession à la tutelle ottomane sur les territoires de la Corne de l'Afrique où celle-ci s'exerçait (de manière purement formelle au XIX^e siècle), le Khédivé entreprend la capture des cités côtières en 1874. Ses troupes pénètrent dans l'hinterland, occupent Harâr en 1875 et prennent le contrôle de la région.

29. À la fin du XIX^e siècle, les côtes somaliennes sont administrées par le Gouvernement des Indes britanniques à Aden, représenté dans les cités côtières par trois consuls et quarante policiers prélevés sur les forces stationnées à Aden. Cette présence symbolique vise entre autre chose à décourager les appétits de la France, éternelle rivale, qui s'installe à la même époque à Obock, sur le site de la future Côte française des Somalis.

30. Rappelons que cette idée de la « découverte » récente de l'État par les populations somaliennes est une thèse récurrente (et sans doute la mieux partagée) dans les études somaliennes. Mais ce sens commun, poussé jusqu'à la négation de l'existence de l'État colonial, a largement été diffusé dans les médias comme dans des publications sérieuses durant la crise somalienne. Ainsi G. Prunier, dans le

c'est-à-dire une volonté centrale non seulement de domination mais d'incorporation des groupes sociaux. Cela est flagrant dans la Somalia italienne, mais ne l'est pas moins au Somaliland. À la différence des autres puissances coloniales (y compris de l'Abyssinie), l'Italie appréhende effectivement sa possession somalienne sous le mode d'une colonie de peuplement, mais aussi comme un espace de mobilisation de ressources économiques au profit de la métropole. L'implication coloniale est donc d'une nature différente dans la Somalia de ce qu'elle est dans les autres régions : selon des logiques que l'on retrouve en d'autres pays, elle se décline sur le mode de l'expropriation foncière pour l'établissement d'une économie de plantation au profit des colons, du recours au travail forcé des petits paysans et agro-pasteurs, du prélèvement fiscal et du renforcement des autorités locales reconverties en petits chefs (capos) coloniaux. L'apparition d'une administration coloniale fasciste dans le courant des années 1920 contribuera à un renforcement du joug colonial.

Les logiques qui président à la colonisation britannique du Somaliland sont différentes, mais ces logiques vont tout de même évoluer au gré des circonstances locales. Ainsi, si selon les termes des traités conclus en 1884, l'administration coloniale était décidée à « interférer le moins possible avec les coutumes des populations, les laissant administrer elles-mêmes leurs affaires internes », à partir de 1920 la pacification qui suit la défaite du mouvement Derviche se traduit par un durcissement de l'autorité coloniale. Celle-ci s'étend à l'ensemble du Protectorat qui est divisé en six districts confiés à des *District Commissioners* (DC) appuyés par des forces de police indigènes (*ilaalo*, litt. les « vigilants ») et des troupes indiennes. L'État colonial investit les zones rurales de l'intérieur. Les notables somalis les plus visibles, désignés comme « akils »³¹, sont chargés de relayer l'autorité coloniale auprès des clans et des lignages dont ils assument officiellement la représentation. Mais leur fonction ne s'inscrit nullement dans un système d'administration indirecte : de fait, l'État colonial prend directement en charge la gestion du Protectorat, introduit un corpus de lois répressives fondées sur le code civil indien légèrement remanié, pour ne confier aux chefs locaux que « les affaires tribales les plus insignifiantes ».

La logique qui commande la mobilisation de l'appareil répressif est celle du maintien de l'ordre et de la paix civile avant toute autre considération. Traumatisée par vingt ans de guerre coloniale qui ont coûté à la Couronne plusieurs millions de livres sterling, l'administration coloniale

Monde diplomatique (Novembre 1993), analyse-t-il les situations de violence en Somalie comme étant « le produit tragiquement logique d'une dégénérescence du politique dans une société lignagère qui n'avait jamais connu d'État avant 1960... ».

31. Le système des « akils » (le terme désigne en arabe régional le représentant d'une collectivité) semble remonter à l'époque de l'administration égyptienne du pays somali, cf. LEWIS (1988 : 43).

tient désormais à prévenir toute nouvelle rébellion. Ainsi, entre 1930 et 1940, les crédits affectés à l'entretien des forces de sécurité représenteront annuellement 25 à 33 % du budget global de la colonie (Gesheker 1985). Mais c'est aussi pour satisfaire à ces exigences de paix civile que l'État colonial renonce à l'instauration d'une politique fiscale dans le Protectorat. L'expérience du pouvoir d'État relève ici plus de la coercition que de la prédation³². Dans tous les cas, cependant, les communautés locales perdent leur autonomie politique³³.

L'État postcolonial

L'invasion de l'Éthiopie par l'Italie mussolinienne en 1935 et la proclamation de l'Afrique orientale italienne quelques mois après auront pour effet de fédérer sous cette nouvelle tutelle deux aires coloniales jusqu'à distinctes. La déroute des forces de l'axe en Afrique orientale et Afrique du Nord durant la Seconde Guerre mondiale et l'imposition d'une administration militaire britannique sur la Somalia, le Somaliland et les territoires de peuplement somalis en Éthiopie vont déboucher sur une quasi unification du pays somali à partir de 1942. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces situations favoriseront l'émergence d'une conscience politique nationaliste parmi les jeunes élites somaliennes, dont la revendication principale portait sur l'unification du pays somali. La cession définitive de ces territoires à l'Éthiopie d'Hailé Sélassié en 1954 provoque la rupture du pacte colonial entre ces élites locales et les colonisateurs, et précipite la programmation d'une indépendance somme toute négociée.

La nouvelle République de Somalie créée en 1960 regroupe la Somalia (administrée par l'Italie sous tutelle de l'ONU depuis 1950) et le Somaliland, mais ses dirigeants se fixent déjà comme objectif de réunifier l'ensemble des composantes territoriales de peuplement somali situées hors des frontières officielles³⁴. Dans les faits, le jeune État se trouvera très rapidement accaparé par les difficultés d'intégration administrative des deux entités unifiées, mais aussi par les luttes factionnelles qui se déroulent à Mogadiscio dans le palais présidentiel et les couloirs du

32. Au Somaliland, les pasteurs font l'expérience du caractère prédateur de l'État (au sens fiscal et tributaire) lorsque, dans le cadre des transhumances, ils passent la frontière pour se rendre dans les plaines sous contrôle éthiopien, où les tributs (*gibir*) versés à l'occupant sont la règle.

33. Cela ne signifie pas que les communautés locales sont dénuées de marges de manœuvres. Pour quelques illustrations du jeu politique des communautés du Nord-Ouest somalien sous la colonisation, cf. DJAMA (1993).

34. Les territoires revendiqués étaient la Côte française des Somalis (devenu en 1967 le Territoire français des Afars et des Issas [TFAI], et en 1977 la République de Djibouti), les territoires sous contrôle éthiopien (Ogaden, Hawd), et les territoires des provinces du Nord Kenya.

Parlement. Jusqu'au coup d'État militaire de 1969, les populations rurales observent l'État postcolonial comme une réalité lointaine.

Le coup d'État militaire d'octobre 1969 (qui se produit sans effusion de sang) marque dans le contexte d'alors une volonté de restauration de l'État. Il amorce aussi la prise de pouvoir du général Maxamed Siyaad Barre et l'instauration d'un régime « socialiste » extrêmement autoritaire. L'expérience étatique, du moins dans sa première phase (avant la guerre de l'Ogaaden contre l'Éthiopie, déclenchée en 1977) s'inscrit dans une politique d'intégration nationale. Dans cette perspective, le thème nationaliste de la « reconquête » des territoires occupés (TFAL, Ogaaden...) est largement diffusé par la junte au pouvoir, mais dans le même temps, l'État central cherche à s'imposer sur l'ensemble du territoire sur lequel une souveraineté lui est officiellement reconnue.

Si le régime de Siyaad Barre marque indéniablement une rupture dans l'expérience politique somalienne c'est qu'il introduit encore une autre modalité de la modernité étatique. Non pas une première rencontre avec l'autoritarisme et la dérive personnelle du pouvoir³⁵, mais avec une volonté totalitaire. La modernité de cette expérience du pouvoir d'État autoritaire réside, à mon sens, dans la volonté politique des dirigeants de contrôler l'ensemble du corps social pour le transformer complètement selon des prescriptions idéologiques. Dans cette logique, les moyens policiers mobilisés ne répondent pas à la seule finalité du maintien de l'ordre ou de la mise au travail, ils participent d'un projet d'ingénierie sociale et politique. C'est dans cette perspective qu'est instaurée en 1970 la loi de sécurité d'État qui proscribit tous les actes contraires à la nouvelle éthique édictée par le régime (notamment le « tribalisme » et tout ce qui y renvoie)³⁶. Les institutions policières mises en place avec l'expertise soviétique, et qui vont en l'espace de quelques années quadriller l'ensemble de la société avec une redoutable efficacité, avaient initialement pour principal objectif de servir cette politique de façonnement de l'homme nouveau³⁷.

35. Sur ce plan, l'exercice du pouvoir par la Sayyid Maxamed Cabdulle Xasan en est l'illustration contemporaine la plus marquante, cf., entre autres, Saïd SAMATAR (1982) et A. SHEIKH-ABDI (1993).

36. Cf. LEWIS (1979). Dans cet article, comme dans la plupart des textes qu'il a consacrés au régime de Siyaad Barre, l'auteur perçoit avec une acuité et une lucidité que beaucoup d'intellectuels n'avaient pas à l'époque la nature totalitaire de ce régime. Mais pour lui, en dépit de ses efforts, l'État n'est pas parvenu à éradiquer le « tribalisme ».

37. Un voyageur en Somalie durant cette période (des années 1970 à la fin des années 1980) aurait entr'aperçu la présence de l'État jusque dans les foyers (y compris en milieu rural) : l'adhésion feinte ou réelle au régime et la crainte marquaient le comportement de tous les individus. C'est cette ambiance d'époque que retrace avec beaucoup de sensibilité les romans de Nurrudin Farah ou le beau film, *Lettres d'amour en Somalie*, de Frédéric Mitterand. Ce contexte de terreur politique était encore très présent lors de mes premières enquêtes dans le nord-ouest somalien en 1987-88. Il confirme à mes yeux que l'expérience de l'État postcolonial en Somalie est effectivement « indissociable de l'émergence

L'aventure militaire que fut la guerre contre l'Éthiopie pour la conquête de l'Ogaaden en 1977 a pu constituer comme la fuite en avant d'un régime qui demandait beaucoup aux populations et a manqué à ses promesses. En fait, l'accaparement personnel de l'appareil d'État par Siyaad Barre est déjà parachevé en 1976, lors de la création du parti unique, le Somali Revolutionary Socialist Party (Ahmed Samatar 1988). La défaite militaire de 1978, précédée du désengagement des Soviétiques et de l'isolement international du régime ne feront qu'accentuer la dérive autoritaire et factionnaliste du pouvoir. Dans le nouveau contexte de démobilisation populaire et de marasme économique, ce n'est plus un projet politique d'intégration nationale qui prévaut mais de sombres tactiques de divisions à caractère régionaliste et clanique dans le but unique du maintien au pouvoir. Cette période de la fin des années 1970 sera caractérisée par la liquidation des officiers rentrant de la campagne de l'Ogaaden et par la « tribalisation » du pouvoir accaparé par la famille du chef de l'État et ses alliés. Dans le même mouvement, celui-ci va exacerber des clivages claniques et régionaux ou encore isoler des contestations naissantes, de sorte que, contraints de se replier sur les seules logiques lignagères, les mouvements de rébellion ou de résistance contre le régime prendront nécessairement des allures de mouvements régionalistes ou claniques³⁸.

L'État au village, le pouvoir sans l'État

Que faut-il conclure de cette trajectoire heurtée du pouvoir en pays somali ? L'inadaptation des oppositions trop rigides entre modèle lignager et modèle étatique en période précoloniale comme dans l'espace contemporain ? Ou encore la nécessaire prise en compte de la modernité de l'État africain au-delà de ses aspects institutionnels, plutôt en terme d'expérience vécue du pouvoir par les acteurs ? En effet, ces divers points constituent, de mon point de vue, des préalables à une meilleure compréhension des situations politiques contemporaines en Somalie comme ailleurs. Le champ politique somali, pris dans ses dramatiques turbulences actuelles, constitue un défi aux vieilles certitudes de l'anthropologie.

Ainsi, une attention plus grande accordée aux sociétés locales et en particulier à l'évolution des rapports sociaux au sein des groupes de parenté (*i.e.* les unités définies comme « primary lineage » ou « *dia-paying group* » par Lewis) met en évidence cette conjonction d'intérêts originale entre

d'une culture de la terreur et de la peur », comme en témoigne si bien A. MBEMBE (1992 : 255) pour l'ensemble du continent.

38. J'ai tenté de montrer ailleurs (DJAMA 1992) comment le repli sur une base clanique des principaux mouvements d'opposition armée au régime dans les années 1980 fut *essentiellement* le produit de la politique du régime et non le fruit de la mobilisation spontanée d'un groupe clanique sur la seule base d'une solidarité organique.

producteurs pastoraux et marchands, que l'on ne saurait pour autant réduire à des rapports de classe. Elle permet également d'aborder les dynamiques politiques locales en terme de disponibilité (ou d'indisponibilité) des ressources du contrôle social ou de la promotion statutaire. Par exemple, si la formation de l'État somalien traduit, selon un processus classique, la perte d'autonomie des sociétés locales parallèlement au renforcement du pouvoir central, son déclin ne marque pas pour autant le retour à l'anarchie. On assiste plutôt à la mobilisation de formes de contrôle social tout aussi aiguës, sous la formalité du cadre segmentaire.

Je prendrai pour conclure l'exemple de ce village du nord-ouest somalien, dont les membres appartiennent à un lignage du clan Gadabuursi. Le village, fondé en 1955, suite à la cession des régions voisines du Hawd à l'Éthiopie, fut à l'origine un comptoir-marchand auprès duquel les pasteurs du lignage venaient s'approvisionner ou vendre leur bétail. Dans ce village, l'ancrage local de l'État, symbolisé par la politique de l'ordre villageois (*xeer tuulo*) instaurée par Siyaad Barre, n'a pas introduit de nouveaux pouvoirs ; il n'a fait que renforcer l'autorité de potentats dont certains occupaient une position dominante au sein du groupe depuis près de quarante ans et dont le contrôle sur les populations s'était lentement affirmé, à l'ombre des constructions étatiques et au prix d'incessantes luttes internes.

La carrière du représentant (*nabaddoon*, litt. « faiseur de paix »)³⁹ de ce village est à ce titre exemplaire. Nommé chef du village en 1957 par l'autorité coloniale britannique⁴⁰, avec l'appui des aînés du lignage qui imposent sa candidature, Muusa Q. acceptera d'exercer pendant plus de dix ans une fonction de représentation du groupe qui l'a élu. Après le coup d'État de 1969, il sera reconduit dans ses fonctions par le nouveau régime. Il s'efforcera alors d'imposer son autorité dans l'espace local, allant jusqu'à éliminer au sein même de sa famille toute forme de résistance villageoise⁴¹. Leader régional du parti unique après 1976 et agent notoire du régime, il fut à ce titre l'un des principaux organisateurs d'une importante conférence clanique en 1990, au cours de laquelle les notables gadabuursi décidèrent de s'associer aux forces gouvernementales en lutte contre les opposants du Somali National Movement.

Un an plus tard, après la chute du régime de Siyaad Barre (en 1991), ce même personnage faisait partie des délégations de notables qui participaient aux assemblées de réconciliation dans le Nord-Ouest somalien, de même qu'il était l'un des principaux responsables avec lesquels les

39. Ce titre de *nabaddoon* a été introduit par Siyaad Barre pour désigner les autorités locales, cf. LEWIS (1988 : 209).

40. En 1950, les Britanniques vont renforcer les fonctions des « akils » en créant des « local authorities » nommés par le Gouverneur, cf. LEWIS (1988 : 149).

41. En 1972, il fit emprisonner l'un de ses cousins qui s'opposait à ses projets sur la base d'une accusation de haute trahison. Celui-ci échappera de justesse à la peine de mort.

organisations humanitaires chargées notamment des distributions d'aide alimentaire devaient composer. À n'en pas douter, les capacités de longévité politique de ce personnage (décédé en 1993) ont quelque chose d'exceptionnel. Mais son itinéraire personnel (dont la singularité reste à démontrer) signale que les dynamiques à l'œuvre dans le champ politique local ne sont plus lisibles selon les anciennes grilles segmentaires.

CIRAD-Systèmes agro-alimentaires et ruraux, Montpellier.

BIBLIOGRAPHIE

ABIR, M.

1965 « Brokerage and Brokers in Ethiopia in the First Half of the 19th Century », *Journal of Ethiopian Studies*, III (1) : 1-5.

ABU-LUGHOD, J.

1989 *Before European Hegemony : The World-System, AD 1250-1350*, Oxford-New York, Oxford University Press.

AMSELLE, J.-L.

1990 *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot.

BONTE, P., CONTE, E. & OULD CHEIKH, A.W.

1990 *Al-Ansâb, la quête des origines. Anthropologie historique de la société tribale arabe*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

BURTON, R. F.

1910 *First Footsteps in East Africa*, London, J. M. Dent & Sons Ltd. (1st ed. 1856).

CASSANELLI, L. V.

1982 *The Shaping of Somali Society : Reconstructing the Past of a Pastoral People, 1500-1900*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

DAHL, G.

1982 *Suffering Grass : Subsistence and Society of Waso Borana*, Stockholm, University of Stockholm Press.

DJAMA, M.

1992 « Sur la violence en Somalie : genèse et dynamique des formations armées », *Politique africaine*, 47 : 147-153.

1993 *Dynamiques sociales en zone frontalière : changement social et conflit dans une communauté somali de la plaine du Hawd (1900-1960)*, Paris, EHESS, Centre d'études africaines (« Recueils est-africains » 3).

- 1995 *L'espace, le lieu. Les cadres du changement social en Pays nord-somali. La plaine du Hawd (1884-1990)*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, thèse de doctorat.
- DURRILL, W. K.
1986 « Atrocious Misery : The African Origins of Famine in Northern Somalia, 1839-1884 », *The American Historical Review*, XCI (2) : 287-306.
- GESHEKTER, C. L.
1985 « Anti-colonialism and Class Formation : The Horn of Africa before 1950 », *The International Journal of African Historical Studies*, XVIII (1) : 1-31.
- GODELIER, M.
1982 *La production des grands hommes : pouvoir et domination chez les Baruya de Nouvelle Guinée*, Paris, Fayard.
- HERSI, A. A.
1977 *The Arab Factor in Somali History : The Origins and the Development of Arab Enterprise and Cultural Influences in the Somali Peninsula*, Los Angeles, University of California, Ph. D. thesis.
- LAITIN, D. & SAMATAR, S.
1987 *Somalia : Nation in Search of a State*, Boulder, CO, Westview Press.
- LEWIS, I. M.
1961 *A Pastoral Democracy : A Study of Pastoralism and Politics among the Northern Somali*, London, Oxford University Press.
1969 « From Nomadism to Cultivation : The Expansion of Political Solidarity in Southern Somalia », in M. DOUGLAS & P. KABERRY, eds, *Man in Africa*, London, Tavistock : 59-77.
1979 « Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ? », in W. A. SHACK & P. S. COHEN, eds, *The Politics in Leadership : A Comparative Perspective*, Oxford, Clarendon Press : 13-44.
1988 *A Modern History of Somalia : Nation and State in the Horn of Africa*, exp. rev. ed., Boulder, CO, Westview Press (1st ed. 1965).
1994 *Blood and Bone : The Call of Kinship in Somali Culture*, Lawrenceville, NJ, Red Sea Press.
- MBEMBE, A.
1992 « Pouvoir, violence et accumulation », in J.-F. BAYART, A. MBEMBE & C. TOULABOR, eds, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala : 233-256.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P.
1994 « Séniorité et citoyenneté en Afrique précoloniale », *Communications*, 59 : 119-136.
- REVOIL, G.
1888 *Voyage au Cap des Aromates (Afrique orientale)*, Paris, E. Dentu éditeurs.

SAILINS, M.

1961 « Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief : Political Types in Polynesia and Melanesia », *Comparative Studies in Society and History*, V (3) : 285-303.

SALZMAN, P. C.

1967 « Political Organization among Nomadic People », in *Proceedings of American Philosophical Society*, CXI : 115-131.

SAMATAR, Abdi I.

1989 *The State and Rural Transformations in Northern Somalia, 1884-1986*, Madison, University of Wisconsin Press.

SAMATAR, Ahmed I.

1988 *Socialist Somalia. Rhetoric and Reality*, London, Zed Book.

1989 « Somali Studies : Towards an Alternative Epistemology », in *Paradigm-Distancing and Somali Studies*, special issue of *Northeast African Studies*, XI (1) : 3-17.

SAMATAR, Saïd, S.

1982 *Oral Poetry and Somali Nationalism : The Case of Sayyid Mahammad Abdille Hasan*, Cambridge, Cambridge University Press.

SHEIK-ABDI, A.

1993 *Divine Madness : Mohammed Abdulle Hassan*, Atlantic Highlands, NJ, Zed Books.

SWIFT, J.

1979 « The Development of Livestock Trading in Nomad Pastoral Economy : The Somali Case », in ÉQUIPE ÉCOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DES SOCIÉTÉS PASTORALES, ed., *Pastoral Production and Society/Production pastorale et société*, Proceedings of the international meeting on nomadic pastoralism/ Actes du colloque international sur le pastoralisme nomade, Paris 1-3 déc. 1976, Cambridge, Cambridge University Press/Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme : 447-465.

TERRAY, E.

1986 « L'État, le hasard et la nécessité. Réflexions sur une histoire », in *Anthropologie : état des lieux*, n° spécial de *L'Homme*, XXVI (1-2), 97-98 : 213-224.

1995 *Une histoire du royaume abron du Gyaman : des origines à la conquête coloniale*, Paris, Karthala (« Hommes et sociétés »).

RÉSUMÉ

Cet article aborde, dans une perspective anthropologique et historique, la question des faits de pouvoir dans l'espace culturel somali. Il propose un réexamen du système politique somali, en montrant les réductions opérées par le modèle segmentaire auquel on le limite. L'auteur propose en contrepoint une analyse des phénomènes de centralisation du pouvoir à l'époque précoloniale et une interprétation des processus qui participent à la formation de positions de pouvoir au sein des lignages. Dans la dernière partie, cet article traite des recompositions du champ politique local conjointement à la formation et au déclin de l'État moderne.

ABSTRACT

The Trajectory of Power among the Somali. – The question of feats of power in the Somali cultural zone is raised from a historical and anthropological perspective. The Somali political system is reviewed so as to show the reductions made by applying the usual segmentary model. To counterbalance this, attention is turned toward both phenomena related to the centralization of power in precolonial times and the processes for forming positions of power within lineages. Realignment in local politics are then examined along with the modern state's formation and decline.

Mots-clés/Keywords : Somalie/Somalia, segmentarité/segmentary model, État/state, pouvoir local/local power, centralisation politique/political centralization.